

CONSEIL D'ÉTAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Beat Jans
Chef Département fédéral de justice et
police (DFPJ)
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Envoi par courriel : Rechtsetzung@ipi.ch

Réf. : 24_COU_5170

Lausanne, le 4 septembre 2024

Consultation fédérale relative à la modification de la loi sur les brevets d'invention

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le 22 mai 2024, votre département nous a fait parvenir la consultation relative à la modification de la loi sur les brevets d'invention et nous vous en remercions.

Cette modification vise à améliorer la transparence dans le domaine de la sélection variétale concernant les droits liés aux brevets par le biais de la création d'un service de clearing au sein de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle.

La création de ce service permettra aux obtentrices et obtenteurs de vérifier rapidement et simplement si une variété qu'ils souhaitent inclure dans un programme de sélection est concernée par un brevet. Cette solution a ainsi l'avantage d'améliorer la sécurité juridique en ce qui concerne la commercialisation des variétés développées. La proposition d'adaptation des bases légales nécessaires à sa mise en œuvre n'amène en outre pas de commentaire particulier de notre part. Nous soutenons dès lors sans réserve le projet mis en consultation.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER.



Michel Staffoni

Copies

- Office des affaires extérieures
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires